



***LIVRET DE RECEVABILITE***

* ***Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 ;***
* ***Décret du 24 avril 2002 ;***
* ***Loi 2014-288 du 5 mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle ;***
* ***Loi 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, notamment en son article 60.***

**NOM :……………………………………………………………………………………….………**

**Prénom...………………………………………………………………………………………….**

**Diplôme souhaité :……………………………………………………………………………..**

# Vous souhaitez faire valider vos acquis de l’expérience en vue d’une certification

* ***Article L613-4 du code de l’éducation***  Modifié par la [loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=198B4415E07A6EE149888178C5B9B651.tpdila17v_1?cidTexte=JORFTEXT000032983213&idArticle=LEGIARTI000033001146&dateTexte=20170201&categorieLien=id#LEGIARTI000033001146)

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article [L. 221-2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&idArticle=LEGIARTI000006547582&dateTexte=&categorieLien=cid) du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article [L. 6411-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904468&dateTexte=&categorieLien=cid) du code du travail pour justifier de tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur.

La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est de d'un an, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non.

Pour apprécier cette durée, l'autorité ou l'organisme qui se prononce sur la recevabilité de la demande … peut prendre en compte des activités … exercées sur une même période, ainsi que les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel suivie de façon continue ou non.

Lorsqu'une demande de validation des acquis de l'expérience émane d'un membre bénévole d'une association, le conseil d'administration de l'association ou, à défaut, l'assemblée générale peut émettre un avis pour éclairer le jury sur l'engagement du membre bénévole.

* ***Article L613-4 du code de l’éducation*** modifié par la [loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=198B4415E07A6EE149888178C5B9B651.tpdila17v_1?cidTexte=JORFTEXT000032983213&idArticle=LEGIARTI000033001146&dateTexte=20170201&categorieLien=id#LEGIARTI000033001146)

La validation … est prononcée par un jury dont les membres sont désignés par le président de l'université ou le chef de l'établissement d'enseignement supérieur en fonction de la nature de la validation demandée.

Pour la validation des acquis de l'expérience, ce jury comprend, outre les enseignants-chercheurs qui en constituent la majorité, des personnes compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Les jurys sont composés de façon à concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien avec ce dernier et, le cas échéant, d'une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, lorsque cette procédure est prévue par l'autorité qui délivre la certification.

Le jury peut attribuer la totalité de la certification. A défaut, il se prononce sur l'étendue de la validation, et, en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Les parties de certification obtenues sont acquises définitivement. Ces parties de certifications permettent des dispenses d'épreuve si le règlement fixé par l'autorité administrative, l'établissement ou l'organisme qui délivre la certification prévoit des équivalences totales ou partielles.

La validation produit les mêmes effets que le succès à l'épreuve ou aux épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes qu'elle remplace.

**1-VOTRE FORMATION**

A/ PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

* Vous avez obtenu un ou des diplômes,

1 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_en quelle année ?\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_en quelle année ?\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_en quelle année ?\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Vous avez suivi des études universitaires, lesquelles ?

1\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

2\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

3\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Avez-vous suivi d’autres études, lesquelles ?

1 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Date de votre dernière inscription à l’université : ………………………………………..

Laquelle : ……………………………………………………………………………………………………………

*Joignez les documents relatifs (programmes d’enseignement suivi, photocopies du ou des diplômes obtenus)*

B/ AUTRES FORMATIONS / STAGES :

Citez les différentes formations (Stages de formation professionnelle, séminaires, ateliers…) suivies dans le cadre de vos activités salariées non salariées ou bénévoles.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intitulé**  **Contenu** | **Dates**  **Durée** | **Organisme (nom, adresse)** | **Savoirs acquis** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**2–VOS MOTIVATIONS**

*Motif de la demande et projet dans lequel il s’inscrit*

Présentez votre projet en rédigeant un argumentaire mettant en valeur vos atouts dans cette démarche.

(Vous pouvez rédiger ce document sur papier libre).

**3-VOTRE EXPERIENCE**

A/ACTIVITES PROFESSIONNELLES

L’objectif de cette rubrique est de faire l’inventaire de vos acquis professionnels.

En conséquence, détailler avec précision, les activités exercées au sein de chacune de vos expériences. Plusparticulièrement celles qui vous paraissent en relation directe avec le référentiel du diplôme visé.

*Cette rubrique peut être développée sur plusieurs fiches complémentaires, jointes au dossier.*

-Nom de l’entreprise ;

- durée (année de début/année de fin) ;

- fonction occupée et statut ;

- activités réalisées, responsabilités exercées.

B/ACTIVITES EXTRA PROFESSIONNELLES

Les expériences hors du système éducatif ou du milieu professionnel peuvent être prises en compte, si elles justifient de tout ou une partie des connaissances et aptitudes exigées pour l’obtention du diplôme postulé.

Décrivez les connaissances correspondant à l’objet de votre demande et les conditions dans lesquelles elles ont été acquises :

-Démarche autodidacte ;

- responsabilités ou obligations familiales, associatives, électives ;

- activités en milieu sportif, culturel ;

- productions et réalisations personnelles, expérience sociale ;

-brevets ;

- connaissances linguistiques ;

- pratiques sportives ;

- autres.

*Cette rubrique peut être développée sur plusieurs fiches complémentaires, jointes au dossier.*

**4- CONSTITUTION DU DOSSIER**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

|  |  |
| --- | --- |
| Pour justifier de votre identité | ⏵ Photocopie de la carte d’identité recto verso ;  ⏵ou passeport  ⏵ ou de la carte de séjour en cours de validité |
| Pour attester de vos diplômes | ⏵ Photocopies des diplômes obtenus  (les candidats titulaires d’un diplôme étranger doivent en fournir la traduction certifiée) |
| Pour justifier de votre formation | ⏵ Attestations de stage ou de formation  ⏵ Programmes détaillés, volumes horaires, relevés des notes |

|  |
| --- |
| Pour justifier de 12 mois minimum d’expérience en lien avec le diplôme visé |

|  |  |
| --- | --- |
| Pour vos emplois salariés  *Si vous êtes gérant de société salarié* | ⏵ Soit un certificat de travail indiquant le poste occupé  ⏵ Soit vos bulletins de salaire  ⏵ La déclaration fiscale 2031 |
| Pour vos emplois de non salarié  *Si vous êtes gérant de société non salarié* | ⏵ La déclaration fiscale 2035 et son annexe ou la déclaration 2342  ⏵ La déclaration URSSAF  ⏵ Le cas échéant un extrait Kbis  ⏵ La déclaration fiscale 2065, si la société est assujettie à l’impôt sur les sociétés |
| Pour vos fonctions bénévoles | ⏵ Une attestation  ⏵ Dans le seul cas où l’association n’existe plus, toute pièce justifiant de votre activité (déclaration de l’association en préfecture, témoignage d’usager ou toute autre pièce justificative) |
| Autres justificatifs | ⏵ Photocopie de la carte Pôle Emploi pour les demandeurs d’emploi  ⏵ tout document que vous jugerez utile à l’examen de votre dossier |

**Tout dossier incomplet est rejeté.**

***Ce dossier est à remettre en double exemplaires, accompagné des frais de gestion d’un montant de 50€ (chèque ou CB).***

**5- DECLARATION SUR L’HONNEUR**

***« L’Université de La Réunion se réserve la possibilité de vérifier l’exactitude de vos déclarations. En cas de fausses déclarations, l’obtention du diplôme vous sera refusée et l’administration sera tenue de déposer plainte contre vous.***

***La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations. »***

**Cette déclaration est à remplir obligatoirement**

**pour que votre dossier soit recevable.**

**Déclaration sur l’honneur**

Je soussigné(e), …………………………………………………….…………………………………………………………

déclaresur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente

candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention

…………………………………………………..……..…………………………………………………………………………….

*(intitulé exact du diplôme et option)*

constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de

l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à …………………………………………. Signature du candidat

Le …………………………..

**La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :** « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d’expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d’établir la preuve d’un droit ou d’un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l’usage de faux sont punis de trois ans d’emprisonnement et de 45000 euros d’amende *(code pénal, art.441-1)*

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d’une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d’emprisonnement et de 30000 euros d’amende » *(code pénal art.441-6)*

**6- ACCUSE DE RECEPTION**

###### A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Madame ❑ Mademoiselle❑ Monsieur ❑

Nom patronymique\*

Nom marital\*

Prénom\*

Date de naissance\*

Adresse

Courriel\*

Diplôme demandé\* :

*\*Mentions obligatoires*

A REMPLIR PAR L’UNIVERSITE DE LA REUNION (SUFP)

Madame, Monsieur,

J’accuse réception de votre dossier de demande de validation des acquis de l’expérience.

Date de réception le :

Votre dossier est enregistré par mes services, sous le numéro : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Vous voudrez bien conserver ce numéro et le rappeler dans toute correspondance concernant votre demande.

Le Directeur

du Service Universitaire de Formation Permanente

Stéphane MANIN